PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE TÉMISCOUATA

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Témiscouata, tenue le 12 mai 2025, à 19 heures, à la salle du Conseil de la MRC situé au 5, rue Hôtel-de-Ville à Témiscouata-sur-le-Lac, quartier Notre-Dame-du-Lac.

Formant quorum sous la présidence de M. Serge Pelletier, préfet, les personnes suivantes étaient présentes :

Monsieur Bruno Bonesso (Auclair)
Monsieur Raymond Lavoie (Biencourt)
Monsieur Gustave Pelletier (Dégelis)
Monsieur Jules Soucy (Packington)
Monsieur Benoit Morin (Pohénégamook)
Monsieur Claude H. Pelletier (Rivière-Bleue)
Monsieur Mario Patry (Saint-Athanase)
Monsieur Alain Morin (Saint-Elzéar-de-Témiscouata)
Monsieur Gaston Chouinard (Saint-Eusèbe)
Monsieur Richard Dubé (Saint-Honoré-de-Témiscouata)
Monsieur Léo-Paul Charest (Saint-Jean-de-la-Lande)
Madame Roseline Laplante (Saint-Juste-du-Lac)
Madame Mélissa Lord (Saint-Louis-du-Ha ! Ha !)
Monsieur Marcel Dubé (Saint-Marc-du-Lac-Long)
Monsieur Bruno Malenfant (Saint-Michel-du-Squatec)
Madame Francine Dubé (Saint-Pierre-de-Lamy)
Madame Pascale Mailloux (Témiscouata-sur-le-Lac)

Est absent :

Monsieur Pierre Bossé (Lac-des-Aigles)

Par Teams :

Monsieur Réjean Deschênes (Saint-Elzéar-de-Témiscouata)
Monsieur Pierre Daigneault (Lejeune)

Les personnes-ressources aussi présentes :

Monsieur Denis Ouellet, directeur général & greffier-trésorier
Madame Michèle Boucher, directrice des finances et de l'administration
Monsieur Mathieu Lehoux, directeur du service d'aménagement
Monsieur Steve Murray, direction du service de développement

1. <u>Ouverture de la séance et mot de bienvenue du préfet</u>

Le préfet souhaite la bienvenue à toutes et à tous et déclare la séance ouverte à 19 h.

RS-064-25 **2. <u>Adoption de l'ordre du jour du 12 mai 2025</u>**

Il est proposé par monsieur Jules Soucy
appuyé par monsieur Marcel Dubé
et résolu à l'unanimité

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté, et en conséquence, le point *Divers & dossiers* à venir demeure ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. <u>Invité</u>

3.1. <u>Richard Gagnon - projet I.M.P.A.C.T</u>

Monsieur Richard Gagnon, conseiller en rééducation au Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs présente aux élus le projet I.M.P.A.C.T (Intervention du Milieu en Prévention pour nos Adolescents ayant des Comportements à risques, causant des Traumatismes). La présentation de la 15e édition aura lieu le 3 juin 2025 prochain à l'aréna de Dégelis de 9 h 45 à 11 h 45.

RS-065-25 **4. <u>Acceptation du procès-verbal du 14 avril 2025</u>**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 avril 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaston Chouinard
appuyé par monsieur Raymond Lavoie
et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025 du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

RS-066-25 **5. <u>Acceptation des comptes de la MRC de Témiscouata</u>**

Il est proposé par monsieur Claude H. Pelletier
appuyé par monsieur Gaston Chouinard
et résolu à l'unanimité

D'accepter les comptes de la MRC de Témiscouata, totalisant 823 171,63 $ tel que décrits dans une liste déposée à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

DOSSIERS DES MAIRES, CORRESPONDANCES ET DEMANDES D'APPUI

6. Dossiers des maires, correspondances et demandes d'appui

RS-067-25 **6.1. Congrès FQM 2025**

DÉLÉGATION DU CONGRÈS DE LA FQM 2025

Il est proposé par madame Francine Dubé
appuyé par monsieur Bruno Bonesso
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata délègue pour le Congrès de la FQM du 25 au 27 septembre 2025 au Centre des congrès de Québec, le préfet de la MRC, monsieur Serge Pelletier, le directeur général, monsieur Denis Ouellet, le maire de la municipalité de Saint-Eusèbe, monsieur Gaston Chouinard, et la mairesse de Saint-Louis-du-Ha ! Ha !, madame Mélissa Lord.

QUE le maire de la municipalité de Packington, monsieur Jules Soucy, soit délégué à titre de substitut.

QUE les frais de dépenses pour chacun des délégués sont assumés par la MRC sur présentation des pièces justificatives appropriées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

6.2. Rappel - Rencontre Nouveau-Brunswick et Témiscouata

La 6e rencontre des municipalités du Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick et du Témiscouata aura lieu jeudi, le 22 mai 2025 à 15h, heure du Québec, dans la salle multifonctionnelle du Complexe des Générations de Packington.

Un lien Forms vous a été envoyé pour confirmer votre présence et mentionner si vous souhaitez un repas après la rencontre. Une réponse est demandée d'ici le 15 mai 2025 maximum.

RS-068-25 **6.3. Journée de la famille 2026**

JOURNÉE DE LA FAMILLE 2026

La journée de la famille 2025 se déroule à Saint-Louis-du-Ha ! Ha!. C'est lors de cet événement que sera annoncée la municipalité hôte en 2026.

Il est proposé par monsieur Bruno Bonesso
appuyé par monsieur Marcel Dubé
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata annonce que la passation du drapeau pour la journée de la famille 2026 sera la Municipalité Saint-Juste-du-Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

RS-069-25 **6.4. Avis de motion de sympathies pour le père de madame Roseline Laplante**

DÉCÈS DE MONSIEUR CLAUDE LAPLANTE, PÈRE DE MADAME ROSELINE LAPLANTE, MAIRESSE DE SAINT-JUSTE-DU-LAC

Il est proposé par madame Mélissa Lord
appuyé par monsieur Claude H. Pelletier
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata souligne le décès de monsieur Claude Laplante, père de madame Roseline Laplante, mairesse de Saint-Juste-du-Lac.

QUE les membres du Conseil de la MRC de Témiscouata transmettent à la famille de madame Laplante leurs plus sincères sympathies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

6.5. Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent - Plan d'action concerté régional (PARC)

Confirmation du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent que le Plan d'action concerté régional (PARC) de l'Alliance a été officiellement accepté par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale pour un montant de 591 746 $ pour intervenir dans la lutte à la pauvreté dans le territoire du Témiscouata.

RS-070-25 **6.6. Demande d'appui - TREMBSL**

APPUI À LA TREMBSL - DEMANDE DE RÉVISION DU PROTOCOLE DE COMMUNICATION LIÉ À L'ENTENTE ADMINISTRATIVE DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES

CONSIDÉRANT QUE les huit MRC du Bas-Saint-Laurent et le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent ont conclu une nouvelle entente administrative relative à la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité 2024-2029 (ci-après « l'Entente ») avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

CONSIDÉRANT QUE le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent a été désigné comme partenaire signataire régional de l'Entente par les huit MRC du Bas-Saint-Laurent.

CONSIDÉRANT QUE le Plan régional concerté en matière de lutte contre la pauvreté 2024-2029 du Bas-Saint-Laurent a été accepté par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le 28 avril 2025.

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur d'une nouvelle convention pour la période 2024-2029 offre une période idéale pour redéfinir les modalités de communication au bénéfice de l'ensemble des parties impliquées.

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette nouvelle Entente, le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent prévoit accompagner et soutenir la mise en œuvre de plus de 150 initiatives réparties sur les territoires des huit MRC du Bas-Saint-Laurent.

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est fixé une cible ambitieuse de participation citoyenne dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté 2024-2029 : Mobiliser. Accompagner. Participer, soit : « Assurer, d'ici 2029, une plus grande participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans les instances de gouvernance des Alliances pour la solidarité, et ce, dans l'ensemble des régions du Québec. »

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre cette cible, les partenaires régionaux responsables du déploiement des Alliances pour la solidarité doivent bénéficier d'une agilité en matière de communication.

CONSIDÉRANT la nécessité de pouvoir communiquer adéquatement les messages liés aux initiatives des Alliances pour la solidarité dans divers contextes, notamment :

● La promotion

● Le recrutement de personnes citoyennes

● La diffusion des résultats

CONSIDÉRANT QUE Services Québec exige actuellement d'approuver toute communication qui touche une activité produite par les initiatives des Alliances pour la solidarité, incluant celles de nature opérationnelle diffusées sur les réseaux sociaux.

CONSIDÉRANT QUE pour la dernière période des Alliances pour la solidarité (2019-2023), les 190 initiatives, portées par 150 organisations, produisaient plus de 5 400 actions de communication par année.

CONSIDÉRANT QUE ces exigences viennent alourdir considérablement l'accompagnement des initiatives, tout en freinant leur agilité de communication et leur capacité de mobilisation.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par madame Mélissa Lord
appuyé par monsieur Bruno Malenfant
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité régionale de comté de Témiscouata de :

DEMANDER à madame Chantal Rouleau, ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire de réviser le protocole de communication lié à l'Entente administrative du Fonds québécois d'initiatives sociales afin de :

- Exclure de son application les communications opérationnelles des organismes partenaires liées aux initiatives (ex.: utilisation des médias sociaux).
- Exclure de son application les communications liées à la mobilisation et à la concertation des partenaires.
- Limiter les exigences d'approbation aux annonces publiques et à la vérification de conformité avec le Protocole d'identification visuelle du gouvernement du Québec.

INVITER la Fédération québécoise des municipalités à appuyer et porter cette demande de la TREMBSL auprès du gouvernement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6.7. Résolution Pohénégamook - Quote-part bureau d'information touristique

Monsieur Serge Pelletier, préfet, fait part aux membres du Conseil de la MRC de la résolution reçue de la ville de Pohénégamook demandant l'annulation de la quote-part relative au financement du bureau d'information touristique. M. Pelletier rappelle que c'est suivant une rencontre de travail à l'automne 2022 que les maires avaient convenu de mettre en place une quote-part dédiée au financement du seul Bureau (BIT) situé à Témiscouata-sur-le-Lac. Ce dernier bureau dont la vocation est de mettre en valeur l'ensemble des attraits et services touristiques de la MRC de Témiscouata. Il est important de rappeler que les quotes-parts de la MRC sont établies par règlement, lequel a été adopté à l'unanimité par l'ensemble des membres. Après analyse, les membres du comité administratif ont jugé cette résolution irrecevable.

6.8. Lettre - MAMH programme Fonds régions et ruralité

En résumé, le Fonds régions et ruralités pour ces trois volets sera distribué comme suit :

1. Rayonnement régional d'un montant de 791 670 $ pour 2025-2029.

2. Développement territorial d'un montant de 5 808 723 $ pour les trois (3) prochaines années.

3. Vitalisation d'un montant de 2 897 289 $ pour les trois (3) prochaines années.

6.8.1. Volet 4 - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité

L'ouverture du premier appel de projets dans le cadre du volet 4 - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

Les détails concernant les modalités des sous-volets Coopération intermunicipale et Renforcement de la gouvernance se retrouvent dans les guides du demandeur

Le dépôt des demandes de subvention débutera dès le mercredi 7 mai par le biais du portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR) :

- Il sera possible de soumettre vos projets de coopération intermunicipale d'ici le 22 août 2025. Un autre appel suivra à l'automne.
- Les projets de renforcement de la gouvernance devront, quant à eux, être reçus avant le 31 décembre 2026.

Résumé des montants maximums par projet qui ont été bonifiés de la façon suivante :

	Projet de coopération	Projet de coopération bonifié	Diagnostic ou étude
Subvention maximale par projet	350 000 $	525 000 $	20 000 $
Taux d'aide maximal de subvention	50 %	75 %	20 %

RS-071-25

6.8.2. Autorisation de signature des ententes du Fonds régions et ruralités

AUTORISATION DE SIGNATURE DES ENTENTES À VENIR DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

Il est proposé par monsieur Jules Soucy
appuyé par monsieur Léo-Paul Charest
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata souhaite bénéficier du Fonds régions et ruralité.

QUE monsieur Serge Pelletier, préfet, et monsieur Denis Ouellet, directeur général et greffier-trésorier, soient autorisés à signer les ententes du Fonds régions et ruralités.

QUE la résolution soit envoyée au ministère des Affaires municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

6.9. Ateliers Gym Cerveau

Monsieur Serge Pelletier a rencontré dernièrement des représentantes du projet Ateliers Gym cerveau, mesdames France M. Lavoie et Nicole Dubé. Ces dernières l'ont informée que le Centre de services scolaires mettrait fin à la subvention permettant de réaliser ce projet qui touche actuellement environ 12 municipalités. Dans cette perceptive, les représentantes du projet s'enquièrent auprès de la MRC à savoir s'il y aurait des possibilités de soutien financier pour assurer la poursuite de ce projet.

Le préfet veut connaître l'opinion des maires à ce sujet. Le dossier pourrait être associé à notre politique de développement social. Nous allons travailler sur un scénario que nous allons soumettre au Comité administratif.

6.10. PPAW

Dépôt du bulletin d'informations du projet PPAW - semaine du 5 au 9 mai 2025.

6.11. Table de concertation des aînés du Bas-Saint-Laurent

La Table de concertation des aînés du Bas-Saint-Laurent (TCABSL) présente l'édition printemps/été 2025 du Bulletin « Les aînés, la priorité! ». Dans cette édition, ils ont préparé un dossier sur les Centres d'Action Bénévole du Bas-Saint-Laurent incluant les informations pour participer à la marche « Je marche pour la cause » organisée par la Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent, qui aura lieu le 25 mai prochain.

6.12. Annonce - Investissement Bois Tremtech

Annonce du gouvernement du Québec le 15 avril dernier, d'un financement de près de 1 M$ (prêt) accordé à Bois Tremtech de Témiscouata-sur-le-Lac pour un projet totalisant 1,7 million. Cet investissement va permettre à l'entreprise d'acquérir et d'agrandir son espace d'entreposage et de faire l'acquisition d'équipements neufs pour optimiser sa production.

6.13. Information fiches sociosanitaires - La santé des Bas-Laurentiens en chiffres !

La fiche régionale « La santé des Bas-Laurentiens en chiffres » et les fiches sociosanitaires par réseau local de services ont été mises à jour et sont maintenant disponibles sur le site web du CISSS.

Ces fiches rassemblent les données les plus à jour autour de dizaines d'indicateurs liés à l'état de santé de la population du Bas-Saint-Laurent et de ses MRC. Il s'agit d'une source de données privilégiée pour approfondir votre connaissance de la population du territoire. N'hésitez pas à partager auprès de vos équipes et collaborateurs!

Le « Guide d'utilisation de la fiche régionale » détaille quant à lui les sources utilisées pour faire les fiches et peut être consulté si vous souhaitez connaître les différentes données qui sont disponibles et accessibles.

6.14. Annonce - renouvellement Programme RénoRégion

Communiqué de la Table régionale des élu.es municipaux du Bas-Saint-Laurent que la ministre responsable de l'Habitation, madame France-Élaine Duranceau, annonce la relance du programme RénoRégion avec un engagement de 9,2 millions pour l'année 2025-2026.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RURAL

7. Développement économique et rural

RS-072-25 **7.1. Dépôt de la demande de renouvellement du programme PAC au MIFi**

RÉSOLUTION AUTORISANT LA MRC DE TÉMISCOUATA À DÉPOSER AU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION DU QUÉBEC (MIFI) UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE SUR TROIS ANS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION EN IMMIGRATION ÉLABORÉ PAR LA MRC DE TÉMISCOUATA DANS LA PREMIÈRE PHASE DU PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS (PAC) ET D'ACCEPTER LES TERMES DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata a déposé une demande d'aide financière au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec (MIFI) en 2020 pour l'élaboration d'un plan d'action en immigration dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC) ;

CONSIDÉRANT QUE le premier plan d'action visant à réunir les conditions propices à l'attraction, à l'intégration citoyenne, à l'établissement durable et à la pleine participation des personnes issues de l'immigration et de minorités ethnoculturelles pour faire de l'immigration un facteur de prospérité et de vitalité des régions a été complété ;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau plan d'action vise à développer les conditions propices à l'établissement durable des personnes issu de l'immigration et de minorités ethnoculturelles dans des collectivités accueillantes, attrayantes et inclusives de la MRC de Témiscouata ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Marcel Dubé
appuyé par monsieur Léo-Paul Charest
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata :

ACCEPTE les termes de la convention d'aide financière relative à la mise en œuvre du Plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles à intervenir entre la MRC de Témiscouata et le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec à la suite d'une demande soumise au Programme d'appui aux collectivités (PAC) ;

DEMANDE au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec un montant de 324 844.30 $ réparti sur trois ans pour un montant de 110 950,40 $ la première année, de 99 083,60 $ la deuxième année et de 114 810.30 $ la troisième année ;

S'ENGAGE à verser 25% du projet de 324 844.30 $, soit une somme de 81 211.07 $ répartie sur trois ans pour un montant de 27 737.60 $ la première année, de 24 770.90 $ la deuxième année et de 28 702.57 $ la troisième année à même les sommes à recevoir dans le cadre du fonds régions et ruralité volet 2 - soutien à la compétence de développement local et régional ;

AUTORISE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Denis Ouellet, à signer ladite convention et tous les documents afférant, pour et au nom de la MRC de Témiscouata.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

RS-073-25 **7.2. Entente - Rehaussement de l'accueil**

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN OEUVRE D'UN PROJET DE REHAUSSEMENT DE L'ACCUEIL AVEC L'ASSOCIATION TOURISTIQUE DU BAS-SAINT-LAURENT EN LIEN AVEC L'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DU TOURISME

Il est proposé par monsieur Claude H. Pelletier
appuyé par monsieur Mario Patry
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata autorise monsieur Serge Pelletier, préfet, et monsieur Denis Ouellet, directeur général et greffier-trésorier, a signé pour et au nom de la MRC de Témiscouata la convention d'aide financière pour la mise en oeuvre d'un projet de rehaussement de l'accueil avec l'Association touristique du Bas-Saint-Laurent en lien avec l'entente avec le ministère du Tourisme conditionnel au dépôt du Plan d'action de Tourisme Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

RS-074-25 **7.3. Adoption des priorités annuelles**

ADOPTION DES PRIORITÉS ANNUELLES 2025-2026 DE LA MRC DE TÉMISCOUATA

Il est proposé par monsieur Jules Soucy
appuyé par monsieur Bruno Malenfant
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata adopte ses priorités annuelles 2025-2026 : agriculture, foresterie, tourisme, lutte à la pauvreté, vitalisation du milieu et habitation, et développement d'entreprises et création d'emplois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

RS-075-25 **7.4. Dotation - poste de conseillère en développement social**

EMBAUCHE DE KAREN AUDET AU POSTE DE CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Il est proposé par madame Pascale Mailloux
appuyé par madame Mélissa Lord
et résolu unanimement

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata, à la suite de la recommandation positive du comité ressource humaine et l'accord du comité administratif, embauche Karen Audet, à titre de conseiller en développement social.

QUE cette dernière soit rémunérée à la classe 5.

QUE son entrée en poste est prévu le 26 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET SÉCURITÉ INCENDIE

8. Aménagement, urbanisme et sécurité incendie

RS-076-25 **8.1. Adoption Projet Règlement 02-10-64 amendant le Règlement 02-10 édictant le SADR**

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 02-10-64 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 02-10 ÉDICTANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata a adopté le schéma d'aménagement et de développement révisé portant le numéro de règlement 02-10, en vigueur depuis le 14 octobre 2010;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'affectation agricole sur le territoire de la municipalité de Saint-Athanase afin de rendre effective la décision numéro 442117 (février 2024) de la CPTAQ ordonnant l'exclusion de la zone agricole des parties de lots suivants situées en bordure du chemin de la Rivière-Noire :

5 999 438 / 5 999 446 / 5 999 452 / 5 999 453 / 5 999 454 / 5 999 879 / 5 999 880 / 5 999 881 / 5 999 882 / 6 000 991 / 6 000 992 / 6 001 148 6 442 629 / 6 442 630 ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale à exclure est de 3,05 hectares répartis entre tous les lots indiqués et constituent l'emprise du chemin public de la Rivière-Noire ;

CONSIDÉRANT QUE cette superficie présentement en affectation Agricole II au règlement 02-10 est remise en affectation agroforestière ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été dûment donné le 14 avril 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Marcel Dubé
appuyé par monsieur Benoit Morin
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata adopte le projet de règlement numéro 02-10-64 amendant le règlement 02-10 édictant le SADR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

RS-077-25 **8.2. Création commission de consultation publique sur le projet Règlement 02-10-64**

CRÉATION D'UNE COMMISSION DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 02-10-64 AMENDANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 53 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata doit tenir au moins une assemblée publique de consultation sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata doit créer une commission par laquelle la consultation sera réalisée ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 53.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata doit fixer la date et le lieu de toute assemblée publique de consultation ou déléguer cette responsabilité au Secrétaire de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Raymond Lavoie
appuyé par monsieur Claude H. Pelletier
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité régionale de comté de Témiscouata délègue à Denis Ouellet, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Témiscouata, la détermination de la date et du lieu de toute assemblée de consultation publique sur le projet de règlement 02-10-64 ;

QUE le Conseil crée une commission de consultation constituée du président, monsieur Serge Pelletier et des membres Denis Ouellet, Mathieu Lehoux et Carole Tardif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

RS-078-25 **8.3. Demande d'avis au ministre sur la modification 02-10-64 du SADR 02-10**

DEMANDE D'UN AVIS AU MINISTRE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 02-10-64 AMENDANT LE RÈGLEMENT 02-10 ÉDICTANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ 02-10 DE LA MRC DE TÉMISCOUATA

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC de Témiscouata a adopté le schéma d'aménagement et de développement révisé portant le numéro de règlement 02-10, en vigueur depuis le 14 octobre 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC de Témiscouata a adopté le projet de règlement 02-10-64 lors de la séance régulière du 12 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 02-10-64 a pour but de modifier les affectations du sol sur le territoire de la municipalité de St-Athanase;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC de Témiscouata peut demander au ministre son avis sur les modifications proposées ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Benoit Morin
appuyé par monsieur Bruno Malenfant
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata demande l'avis du ministre sur le projet de règlement numéro 02-10-64 modifiant le règlement numéro 02-10 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

RS-079-25 **8.4. Adoption Règl. de remplacement 02-10-63 amendant le Règlement 02-10 édictant le SADR**

RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT NUMÉRO 02-10-63 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 02-10 ÉDICTANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata a adopté le schéma d'aménagement et de développement révisé portant le numéro de règlement 02-10, en vigueur depuis le 14 octobre 2010;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'affectation agricole sur le territoire de la municipalité de Témiscouata-sur-le-Lac pour tenir compte des exclusions de la zone agricole permanente accordées par décision de la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'affectation de villégiature sur le territoire de la municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande pour favoriser le développement des activités et des commerces touristiques à proximité de la route 289 ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été dûment donné le 19 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement a été adopté le 10 février 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata peut adopter un règlement de remplacement suite à la réception d'un avis ministériel identifiant certaines non-conformités aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaston Chouinard
appuyé par monsieur Léo-Paul Charest
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata adopte le règlement de remplacement numéro 02-10-63.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

8.5. Suivi - révision du Schéma d'Aménagement et de développement

Madame Carole Tardif, aménagiste et inspectrice régionale, nous avait sollicités pour le comité d'aménagement élargi. S'il y a encore des maires qui veulent s'intégrer au groupe, il y a encore des possibilités.

8.6. Consultation sur le Projet de loi Loi visant principalement à moderniser le régime forestier

Le projet de Loi 97, monsieur Mathieu Lehoux, directeur du service de l'aménagement, donne quelques informations sur le sujet. Aussi, les Tables GIRT sont abolies.

FINANCES ET ADMINISTRATION

9. Finances et administration

9.1. Suivi - vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

La vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes a eu lieu le jeudi 8 mai 2025 à 10 h dans les bureaux de la MRC. À la réception des dossiers complets, nous avons eu vingt-six dossiers en procédure. Cependant, un dossier a été mis en vente jeudi passé puisque vingt-cinq dossiers avaient été réglés avant la date butoir.

9.2. Rappel - feuille de remboursement aux comités

Madame Michèle Boucher, directrice des finances et de l'administration, fait un rappel aux élus qu'il est temps de fournir les feuilles de remboursement pour leurs participations aux différents comités. Les élus doivent apporter ces feuilles à la séance de juin. La feuille de remboursement sera jointe à l'envoi du prochain conseil de la MRC.

RS-080-25 **9.3. Dotation - poste de conseiller en communication et attractivité**

EMBAUCHE DE TOMMY TURCOTTE AU POSTE DE CONSEILLER EN COMMUNICATION ET ATTRACTIVITÉ

Il est proposé par monsieur Jules Soucy
appuyé par madame Francine Dubé
et résolu unanimement

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata, à la suite de la recommandation positive du comité ressource humaine et avec l'accord du comité administratif, embauche Tommy Turcotte, à titre de conseiller en communication et attractivité.

QUE ce dernier soit rémunéré à la classe 4.

QUE son entrée en poste est prévu le 26 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

DOSSIERS DU PRÉFET

10. Dossiers du préfet

10.1. Prochaine rencontre du comité de sécurité publique

Le préfet informe les élus que la prochaine rencontre du comité sécurité publique aura lieu le 21 mai 2025 à 8 h 30 à la MRC.

10.2. Séance de travail du conseil de la MRC

Le préfet fait un rappel aux élus de la session de travail du 21 mai prochain à 17 h à la salle du Conseil à la MRC dans le but d'avoir une discussion sur le Fonds régions et ruralité (FRR).

10.3. Information sur les terrains - projet Habitation

Monsieur Steve Murray, directeur du service de développement, a fait suivre à chacune des municipalités un tableau Excel à compléter. Il faut intégrer les coûts inhérents aux raccordements pour les services (eau et égout) et tests de sol.

10.4. Surlargeur Route 295

Monsieur Serge Pelletier, préfet, informe les élus qu'il a reçu la confirmation du ministère des Transports pour la surlargeur sur la route 295 pour le projet vélo autour du lac. Le début des travaux est prévu pour le 23 juin 2025.

10.5. Dossier - moule zébrée

Un communiqué de presse du ministère est sorti la semaine dernière pour aviser que de nouveaux lacs (3) ont été contaminés (des moules matures adultes y ont été découvertes) ce qui signifie que ces lacs sont contaminés depuis de 4 à 5 ans.

10.6. Éoliennes Témis 1

Selon les prévisions, le rendement sera meilleur pour les mois de janvier, février et mars.

LES BONS COUPS

11. Les bons coups

Aucun sujet.

DIVERS & DOSSIERS À VENIR

12. Divers & dossiers à venir

12.1. Fêtes du 100e anniversaire Packington

Invitation de la part de monsieur Jules Soucy, maire de Packington pour le 100^{e} anniversaire de Packington et une remise d'un dépliant de la programmation officielle. L'événement aura lieu du 11 au 13 juillet 2025. De plus, un livre du centenaire sera imprimé bientôt.

12.2. Service hospitalier

Monsieur Pierre Daigneault, maire de la municipalité de Lejeune, informe les élus qu'il a été à même de constater dans les derniers jours à quel point les services de notre Centre hospitalier sont indispensables pour notre région et souligne particulièrement le professionnaliste et le dévouement du personnel en place.

RS-081-25 **12.3. Avis de motion pour le décès du fils de monsieur Sylvain Patry**

DÉCÈS DE MONSIEUR SIMON PATRY, FILS DE MONSIEUR SYLVAIN PATRY

Il est proposé par monsieur Bruno Bonesso
appuyé par monsieur Mario Patry
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata souligne le décès de monsieur Simon Patry, fils de monsieur Sylvain Patry.

QUE les membres du Conseil de la MRC de Témiscouata transmettent à la famille de monsieur Patry leurs plus sincères sympathies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

PÉRIODE DE QUESTIONS

13. Période de questions

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

RS-082-25 **14. Levée de l'assemblée**

À 21 h 30, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Claude H. Pelletier

appuyé par monsieur Marcel Dubé
et résolu à l'unanimité

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Je, Serge Pelletier, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____	_____
Serge Pelletier	Denis Ouellet
Préfet	Directeur général et greffier-trésorier